

**Rapport N° 92**

**Transport public 2013 – 2014 :**

Requalification de la rue de la Morâche et de l'avenue Edouard-Rod

Réalisation de deux giratoires

Demande de crédit de réalisation	CHF	3'031'000.- TTC
Travaux d'infrastructure des Services industriels	CHF	308'000.- HT

---

Nyon, le 12 mars 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mmes Véronique Burki-Henriod, Chantal Thuillard et de MM. Victor Allamand, Jean-Claude Mermilliod, Sacha Soldini, Maurice Gay et David Vogel (Président et rapporteur) traitant du préavis 92 s'est réunie à la salle de la Bretèche le 7 mars.

A cette occasion, elle a entendu Mme Elisabeth Ruey-Ray, M. Olivier Mayor, Mme Mameri (Mobilité), M. Rubattel (Espaces Verts), M. Menthonnex (Travaux), M. Perrin (SI), M. Favre (Ingénieur civil). La commission les remercie de leur présence et pour les informations qu'ils ont fournies.

Tous les membres étaient présents lors de cette séance à l'exception de Mme Jaccoud, excusée.

**Questions et remarques**

En préambule, nous tenons à noter les conditions de travail stressantes qui ont été imposées à la commission. En effet, ce préavis a été présenté comme urgentissime (comme presque tous les préavis d'ailleurs) et la commission a eu 4 jours pour discuter, évaluer le projet et rédiger ce rapport. Par conséquent, ce rapport sera à l'image du temps laissé à la commission pour faire son travail : court (mais bon).

Le contenu du préavis ne sera donc pas ici rapporté. En bref préambule, il est signalé que ce préavis s'inscrit dans la ligne des autres préavis sur les Transports Publics. S'il ne concerne qu'une partie du projet global, c'est dû à l'avancement des travaux pour les Résidence du Parc, afin de faire coïncider les aménagements publics avec les aménagements privés.

L'urgence, moult fois invoquée, est justifiée par l'entrée des premiers habitants en août 2013 et par la volonté de terminer, pour les points les plus importants, les travaux à ce moment-là. Cette date n'étant pas très nouvelle, on peut, malgré tout, s'étonner du manque d'anticipation dont a fait preuve la Municipalité pour élaborer ce projet.

Voici les points qui ont retenu l'attention de la commission :

1. Des feux pour régler le passage des étudiants (Gymnase et EPCN) seront installés sur le passage piéton côté Jura. Cela ne figure pas sur les plans remis à la commission mais la Municipalité a confirmé que feux, à cet endroit, il y aurait.
2. L'abribus prévu à la Rue Edouard Rod (côté Jura) semble pour le moins exigü (à peine 6 mètres de long). Avec le trafic actuel, l'abribus déborde déjà en cas de pluie, ce qui est inquiétant lorsque l'on sait que tous les bus partiront depuis ce point-là. D'autre part, rien n'est prévu, pour l'instant, pour les personnes attendant le bus côté lac. Ne faudrait-il pas envisager de négocier avec les propriétaires des immeubles la pose d'avant-toits ? La possibilité de réaliser un abribus devant le magasin « Dufour » a été évoqué, par une cheffe de service, en commission mais sans aucune garantie de la faisabilité ni du coût d'une telle installation. Néanmoins, la Municipalité s'est engagée à revoir sa copie à ce sujet afin de faciliter la vie des usagers.
3. Contrairement à ce que le texte du préavis pourrait suggérer, il ne s'agit pas d'empêcher l'accès au centre ville (indispensable pour les commerces nyonnais), mais d'éviter le transit par le centre ville des voitures se dirigeant en direction de Gland ou Coppet.
4. La commission a retenu que dorénavant tous les bus s'arrêteront aux deux arrêts sur l'avenue Edouard-Rod, le temps d'embarquer ou de débarquer des passagers. Il n'y aura plus de bus en stationnement ailleurs sur la place de la gare, ce qui est une bonne chose. Le bref temps d'arrêt des bus devrait permettre de concentrer tous ces bus sur ce point névralgique.
5. La hauteur des trottoirs à la descente de la rue de la Morâche (côté Genève), ne seront pas modifiés et resteront d'une hauteur de 15 centimètres.
6. Les aménagements des îlots centraux des ronds-points seront provisoires dans l'attente d'un plan global coordonné (aménagement paysager, pose d'œuvres d'art).
7. Le calendrier proposé par la Municipalité pour la réalisation des travaux semble très serré à l'ensemble de la commission.
8. Sur le haut de la rue Alfred-Cortot, des pistes cyclables sont prévues. Elles feront l'objet d'un préavis séparé. Sur l'avenue Edouard-Rod aucun aménagement n'est prévu pour les cyclistes.
9. Dans un temps où l'on prône la mobilité douce, faute d'espace, les cyclistes descendront la Morâche au milieu du trafic où ils devront, qui plus est, respecter des feux rouges. D'aucuns regrettent cela. A la montée, ils auront davantage de chances puisqu'une piste cyclable en site propre, la première de Nyon, leur sera dévolue. Ils devront néanmoins la partager avec les piétons, sans séparation évidente. Des véhicules seront stationnés sur le bord de cet espace commun d'une largeur variable de 3 à 9 mètres environ. D'autre part, des arbres seront plantés sur cet espace et des voitures couperont parfois la route afin d'entrer ou de sortir des parkings de la Résidence du Parc.
10. Les arbres actuellement au milieu de la route de la Morâche ne pourront, malheureusement, pas être « récupérés » pour être replantés. Des tests ont été faits pour vérifier la faisabilité d'un tel « transfert, » en vain. C'est dommage, mais c'est ainsi.
11. La commission s'étonne du fait que la rue de la Morâche soit donnée comme une zone 30 sur le plan mais que cela ne soit pas assumé comme tel par la Municipalité. Une unité de points de vue entre Municipaux et Chefs de service à cet égard serait souhaitable.
12. Le mobilier urbain nyonnais continuera d'être disparate si on suit sans autre ce préavis municipal. En effet, il a été confirmé en commission qu'il y aurait une différence entre l'aménagement des Tattes-d'Oies et celui de la Morâche. En d'autres termes, la Municipalité n'a toujours pas fait son choix dans l'unification du mobilier urbain. A cet égard, la commission, presque unanime, dépose une motion dans le but d'obliger la Municipalité à trancher à ce sujet avant de passer à la phase de réalisation concrète.

En conclusion, la commission a émis des vœux concernant deux premiers points. La Municipalité a confirmé, par écrit, que des feux seront bel et bien installés afin de faciliter le passage des étudiants, d'une part et que, d'autre part, la problématique des abribus va être reconsidérée, l'abribus projeté sera agrandi et la mise en place d'un autre abribus, côté lac, va être étudiée.

Vu les assurances écrites de la Municipalité, la commission propose d'accepter ce projet. Cependant, elle regrette l'urgence dans laquelle tout semble devoir se dérouler (ce qui nuit à la qualité du travail demandé).

Afin de viser à une unité visuelle dans la ville de Nyon, la majorité de la commission dépose une motion qui contraint à la Municipalité à trancher sur la question du mobilier urbain.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le préavis N° 92 concernant la demande de crédit de réalisation pour la requalification de la rue de la Morâche et de l'avenue Edouard-Rod ainsi que la réalisation de deux giratoires
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de requalification de la rue de la Morâche et de l'avenue Edouard-Rod, la réalisation de deux giratoires ainsi qu'aux travaux d'extension des Services industriels ;
2. d'accorder les crédits ci-après à comptabiliser de la manière suivante :
  - un montant de CHF 3'031'000.- (TTC) sera porté au compte N° 9143.20 - dépenses du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 30 ans ; - un montant de CHF 143'000.- (HT) pour les travaux sur les réseaux basse et moyenne tensions sera porté au compte du Service de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels. Dépenses amortissables en 30 ans ;
  - un montant de CHF 165'000.- (HT) pour les travaux liés à l'éclairage public sera porté au compte du Service de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels. Dépenses amortissables en 20 ans ;
3. que la participation du Conseil régional de CHF 909'000.- sera versée sur le compte N°9143.20 - dépenses du patrimoine administratif ;
4. qu'une participation, à hauteur de CHF 30'000.-, sera versée par la compagnie du Nyon - St-Cergue - Morez pour la suppression des rails de chemin de fer existants sur le compte N° 9143.20 - dépenses du patrimoine administratif.

La Commission :

Véronique Bürki-Henriod  
Jessica Jaccoud  
Chantal Thuillard  
Victor Allamand  
Maurice Gay  
Jean-Claude Mermilliod  
Sacha Soldini  
David Vogel, Président, Rapporteur